



## COMPTE RENDU SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2010

Excusée : Dominique Gicquel

### **Décision modificative**

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif 2010 comme suit :

- Article D21538-99010 : + 9 400.85 € - Article R21531-99010 : + 9 400.85 €

Et

- D 022 : - 5000 €

- D 657362 : + 5000 €

### **Gratification des stagiaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un stagiaire sous statut scolaire sera présent environ 75 jours au cours de l'année scolaire 2010-2011 et que cette expérience pourra être renouvelée les années futures. Afin d'encourager ces jeunes et considérant qu'ils sont une aide non négligeable pour le service technique, le Conseil Municipal décide de leur accorder mensuellement une gratification de 15 € par jour de présence.

### **Communauté de Communes - Avenant à la convention «Petite enfance – Enfance»**

Depuis 2007, la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon (CCMVS) a fait le choix de soutenir financièrement les structures d'accueil « Petite Enfance – Enfance ».

La première convention pluri-signataires (Mairie, association et CCMVS) couvrant la période 2007/2009 est arrivée à échéance.

L'évolution démographique posant une réelle problématique sur l'accueil collectif des enfants, les services de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ont décidé de retarder les nouvelles conventions afin d'entamer une concertation intercommunale et de revoir éventuellement les conditions financières de cette aide. Suite à la proposition de la CCMVS, le Conseil Municipal accepte l'avenant à la convention initiale effective sur l'année 2010, aux mêmes conditions que la précédente, à savoir une subvention de 1.60 € /enfant/jour.

### **Renouvellement de la convention de mise à disposition du véhicule de l'EHPAD**

Compte-tenu du résultat positif de la navette (effectuant un trajet hebdomadaire en direction de Bain de Bretagne et destinée prioritairement aux personnes âgées), le Conseil Municipal réitère sa demande auprès de l'EHPAD du Plessis Bardoult pour la mise à disposition gracieuse du véhicule « Trafic ». La Commune prenant à sa charge les frais kilométriques, à savoir 0.60 € du kilomètre. La location a débuté le 03 septembre 2010 pour prendre fin le 24 décembre 2010.

### **Zone de Développement Eolien**

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Préfet d'Ille et Vilaine :

- de refuser la création d'une nouvelle ZDE sur le territoire communal à proximité de la Chapelle de Bagaron et St Saturnin (ZDE 8), compte tenu du site naturel paysagé.
- de créer une nouvelle ZDE entre le territoire des communes de Bain de Bretagne, Messac et Pléchatel, permettant l'implantation d'éoliennes de moins de 20 m et ne produisant pas plus de 30kw (ZDE 13).
- de donner la possibilité de remplacer les équipements actuels (ZDE 9).

Des informations avec plans sont disponibles à l'accueil de la Mairie.

## **Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a, par délibération du 1<sup>er</sup> Mars 2010, a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal. La proposition relative aux contrats IRCANTEC et CNRACL est acceptée, elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 5 ans.

## **Assainissement collectif – redevance 2011**

Le Conseil Municipal, fixe les tarifs de la redevance assainissement comme suit pour 2011 :

### ***Consommateurs ordinaires :***

Part fixe : 81 €

Part proportionnelle : 1,92 €

### ***Propriétaires de puits***

Part fixe : 81 €

Part proportionnelle : forfait de 20m<sup>3</sup> d'eau par personne vivant au foyer.

## **Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif.**

Le Conseil Municipal fixe à 550 € HT le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **Relais du Semnon et Virades de l'espoir**

La 25<sup>ème</sup> édition du Relais du Semnon a eu lieu le dimanche 26 septembre 2010 et comme les années précédentes, toutes les animations ont été jumelées avec les « Virades de l'Espoir » (Association de lutte contre la mucoviscidose). Le Conseil Municipal, accepte d'offrir aux bénévoles de la Commune participant à l'organisation du Relais du Semnon, un plateau repas d'une valeur de 10 €, une somme de 1 € sera prélevée sur chaque plateau repas vendu et reversée aux « Virades de l'Espoir ».

## **Travaux de sécurisation extérieure à la garderie municipale**

Afin de sécuriser la sortie des enfants à la garderie municipale, des devis d'aménagement extérieur ont été effectués :

- Nature Dominelaise de La Dominelais : 2 212.86 € HT

- Clôtures de l'Ouest de Rennes : 2 198.11 € HT

La société moins disante, à savoir Clôtures de l'Ouest de Rennes est retenue.

## **Travaux sur l'éclairage public – Mairie et Bibliothèque**

Afin de réduire la consommation électrique sur l'éclairage public, Monsieur le Maire présente les devis correspondant à des travaux d'aménagement sur des lampadaires extérieurs :

- RIHET de Bourg des Comptes : 1 011.40 € HT

- CITEOS de Vern sur Seiche : 2 475.40 € HT

Le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) de retenir la société moins disante, à savoir RIHET de Bourg des Comptes.

## **Travaux électriques atelier communal**

Des travaux de mise en conformité de la partie bureau de l'atelier communal étant nécessaires, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) de retenir la proposition de la société RIHET de Bourg des Comptes pour un montant de 1 508 € HT.

## **Travaux électriques pour éclairages de Noël.**

Par délibération du 30 août 2010, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir des luminaires LED pour les éclairages de Noël. Cet équipement nécessitant quelques travaux d'aménagement sur les lampadaires extérieurs, le Conseil Municipal retient la proposition de la société CITEOS de Vern sur Seiche pour un montant de 1 707.91 € HT.

### **Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption**

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur l'ensemble des biens suivants :

- Parcelle ZB 24p située au lieu-dit « Les Mottes », route de la Guesdonnière.
- Parcelle ZB 194 située route de la Guesdonnière.

### **Information SCOT**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique sur le SCOT est débutée depuis le 1<sup>er</sup> octobre et se terminera le 6 novembre. Les dates des permanences du commissaire enquêteur figurent sur le site de la commune et sur le Petit Pléchatellois d'octobre.